



LA VOIE **de la** RÉUSSITE^{MC}

Conseils d'experts sur la façon d'aborder
les ventes **d'assurance maladies graves**

SURMONTER LES OBJECTIONS : LA COUVERTURE ME SEMBLE INSUFFISANTE

Un trop grand nombre de clients se font montrer de gros montants d'assurance maladies graves qu'ils ne peuvent pas se permettre, ils quittent donc la rencontre sur l'assurance maladies graves sans aucune couverture d'assurance. Dans certains cas, la cliente ou le client peut penser que le montant d'assurance maladies graves ne sera pas suffisant par rapport à celui prévu par son assurance vie; alors, à quoi bon? Dans la plupart des cas, le montant nécessaire au rétablissement d'une maladie grave ne doit pas être aussi gros que celui de la garantie d'assurance vie.

Lorsque vous abordez les montants de couverture liés à l'assurance maladies graves avec votre cliente ou votre client, il est important de mettre en contexte le montant de la couverture. En lui expliquant les façons dont les sommes d'un contrat d'assurance maladies graves pourraient l'aider pendant la période de son rétablissement, cela peut lui permettre de bien prendre conscience du montant qui pourrait l'aider à traverser une maladie grave. Même un petit montant de couverture d'assurance maladies graves peut faire une grande différence par rapport à aucune couverture du tout.



Si une client ou un client vous dit qu'une couverture de 25 000 \$ ne lui semble pas être beaucoup d'argent et qu'il ne peut pas se permettre une plus grosse somme, vous pourriez dire :

J'aurais tendance à vous dire que 25 000 \$ est en fait beaucoup d'argent.

Il y a deux points importants à retenir : premièrement, les fonds sont entièrement libres d'impôt et deuxièmement, c'est vous qui décidez de la meilleure façon d'utiliser cette somme pendant la maladie. Par exemple, étant donné que le paiement de votre prêt hypothécaire est de 2 000 \$ par mois, le versement de cette somme vous enlèverait le stress d'avoir à payer vos paiements hypothécaires pendant une année complète. Ou bien, en considérant que votre conjointe ou conjoint rapporte à la maison 4 000 \$ par mois après impôt, cette même somme pourrait lui permettre de prendre un congé sans solde pour être avec vous pendant la période de votre rétablissement sans avoir à vous préoccuper des factures à payer.

De plus, au lieu d'utiliser votre propre argent, il est généralement plus logique du point de vue financier d'en donner un peu à la compagnie d'assurance et que celle-ci vous paie une somme plus élevée advenant une maladie. Comme pour l'assurance habitation ou l'assurance voyage, il est tout simplement plus logique de payer un coût modeste et raisonnable et de laisser la compagnie d'assurance s'occuper du risque financier plus important. En d'autres mots, pourquoi payer davantage en utilisant votre propre argent alors que vous pouvez payer moins et utiliser l'argent de l'assureur?

Je préférerais que vous payiez cette petite prime chaque année à la compagnie d'assurance plutôt que de vous voir retirer la somme de 25 000 \$ après impôt de votre compte d'épargne.

